



## DÉCRET

### **SUPPRESSION DES CENTRES PASTORAUX DES ZONES Est-du-Lac, Ouest-du-Lac, Nord-du-Lac, Sud-du-Lac, Bas-Saguenay, Jonquière et Chicoutimi.**

Le Directoire des Évêques, en leur ministère pastoral rappelle que : “ L’action pastorale, pour être efficace, doit être adaptée aux conditions de notre temps (...) En conséquence, les efforts apostoliques doivent répondre aux besoins nouveaux qui, partout aujourd’hui, bouleversent rapidement les façons de vivre. Si les méthodes et les moyens employés jusqu’ici ne conviennent plus en raison des mutations de notre époque, il faut trouver avec sagesse et prudence de nouvelles formes d’activité apostolique qui s’ajoutent aux formes traditionnelles encore utiles”. (no. 99)

CONSIDÉRANT que les Centres pastoraux ont été érigés par moi-même le 16 mai 1983 pour répondre aux besoins de la population de chacun des secteurs ;

CONSIDÉRANT les consultations faites tant auprès des Centres de pastorale qu’avec les Services diocésains par les Vicaires épiscopaux et la Coordinatrice de la Pastorale d’ensemble ;

CONSIDÉRANT que la réorganisation de la pastorale d’ensemble du Diocèse appelle une nécessaire rationalisation des services pastoraux offerts aux fidèles ;

EN CONSÉQUENCE, en vertu de mon autorité ordinaire, après avoir reçu l’adhésion des Conseils pastoraux de chacune des zones ; suite à une résolution des Conseils d’administration des Centres pastoraux des zones :

1. Je supprime et déclare supprimé, par les présentes, chacun des Centres pastoraux.
2. Je déclare que les biens des Centres pastoraux, après paiement des obligations, seront attribués à l’Évêque du diocèse de Chicoutimi qui verra à les verser à l’administration diocésaine.
3. Les documents d’archives seront transférés aux archives de l’Évêché.

Le présent décret entrera en vigueur le premier août deux mille quatre. La dissolution de chacun des Centres pastoraux prendra effet à compter du trentième jour de la date de ce dépôt . (Loi sur les Évêques art. 17)

DONNÉ à Chicoutimi, ce quinzième jour de juin de l’an deux mille quatre.

† Mgr Jean-Guy Couture  
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.  
Chancelier